

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Lucie Allard	1.1 Maire	81 948	18 207	5 329	2 607
Guillaume Carignan	1.2 Conseiller	22 876	11 438	974	487
Pascal Doucet	1.3 Conseiller	25 020	12 510		
Annie Gauthier	1.4 Conseiller	25 877	12 939		
Jasmine Hébert	1.5 Conseiller	22 876	11 438		
Marion Lamothe	1.6 Conseiller	22 876	11 438	1 233	617
Pierre Moras	1.7 Conseiller	22 876	11 438	3 702	1 103

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).